
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.17PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 468'000.-
pour la création de 4 classes de dégagement au Collège de la Place d'Armes**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 mai 2015.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anna Rita BARTOLOTTA, Nicolas DURUSSEL, Olivier MAIBACH, Florent MICHAUD en remplacement de Madeleine LECHMANN, Brian OOSTERHOFF, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur. Monsieur Patrice PITTORI était excusé.

Avant ce préavis, la même commission a traité le préavis PR15.16PR sous la houlette de M. Bart WIND.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria CAPT, Monsieur Markus BAERTSCHI, chef du service Ubat et de Monsieur David GILLIERON, responsable d'immeubles. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions de la commission.

Afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, et dans l'attente de la construction du Collège des Rives du Lac, la Commune se doit d'optimiser l'utilisation de ses collèges existants.

Le présent préavis propose deux aménagements de locaux scolaires au Collège de la Place d'Armes :

Aménagement n° 1 : création de 4 classes de dégagement

Les combles de la partie centrale du bâtiment, qui servent actuellement de dépôt de matériel, peuvent être transformés en 4 petites salles de classes. Les combles des ailes du bâtiment ont déjà été aménagés en salle de classe.

Les travaux prévus comprennent une isolation intérieure (les locaux n'étant actuellement pas chauffés et l'extérieur du bâtiment protégé) et la création de faux-plafonds. Un escalier sera installé afin d'accéder à l'espace technique de l'ascenseur.

Lumière naturelle : les deux « tabatières » (petites fenêtres inclinées) existantes pourront être déplacées et légèrement agrandies selon accord avec le département des bâtiments protégés. Il n'en demeure pas moins que ces nouvelles salles de classes n'auront que peu de lumière naturelle.

Vœu : la commission émet le vœu que tout soit fait pour obtenir le maximum de lumière naturelle.

Aménagement n° 2 : parascolaire

Il n'y a pour le moment aucune capacité d'accueil parascolaire au Collège de la Place d'Armes et, en raison de la demande, il est envisagé de transformer le pavillon côté gare, jusqu'à présent utilisé en salles de classe, en accueil parascolaire.

Une aile deviendrait un réfectoire et l'autre, un espace de vie. La facture des travaux a été réduite au minimum car le bâtiment, de nature provisoire et déjà relativement ancien, pourrait bien être détruit à long terme. Une rampe pour l'accès d'handicapés est également prévue.

Conclusions :

En attendant la construction du Collège des Rives du Lac, notre Commune se doit d'optimiser les locaux disponibles dans ses collèges. Les travaux prévus dans ce préavis étant de nature à améliorer l'accueil des élèves dans cette période de pénurie de salles de classe et de capacité d'accueil, la commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le présent préavis tel que présenté.

Thomas JENNI



Rapporteur